

# La lettre de la régulation

N° 8

septembre 1993

## SOMMAIRE

- 1-3 Point théorique
- 3-4 Publications
- 5-6 Controverses

### EDITORIAL

Voici deux ans que *La lettre de la régulation* a été lancée. Il importe de réfléchir sur la direction à donner à son contenu et sur les modalités de son financement. Le développement des rubriques "Point théorique", "Controverses" et "Publications" rapprocherait la lettre de la régulation d'une revue. Franchir ce pas supposerait cependant un fonctionnement différent, avec un comité scientifique, une équipe rédactionnelle renforcée... et la suppression de la gratuité. Il a semblé prudent de continuer, au moins pour les prochains mois, une formule de lettre d'information, quitte à prévoir d'autres publications à l'occasion de rencontres, dont la périodicité reste à fixer, ou de la présentation et de la mise à jour de la banque de données **BABI-REG**.

La rédaction de la lettre de la régulation

### POINT THEORIQUE

#### THEORIE DE LA REGULATION ET AGRICULTURE

*Du rapport salarial au rapport social de travail, Amédée Mollard*

Dans le sillage de l'École d'été d'économie des institutions qui a eu lieu à Soustons en septembre 92 à l'initiative de l'INRA (coord. G. Allaire) et du DEA d'Économie des institutions de Nanterre (O. Favereau, R. Boyer et A. Orléan), on développe ci-après les grandes lignes d'une problématique possible de la régulation en agriculture en s'efforçant d'y puiser des questions de fond pour les problématiques régulationnistes, voire conventionnalistes. On fera allusion, au passage, à quelques unes des contributions de l'ouvrage collectif qui est issu de cette École d'été (G. Allaire et R. Boyer, eds, 1993), sans en faire un résumé exhaustif.

#### 1. Pour une problématique de la régulation sectorielle en agriculture

La thèse de P. Bartoli et D. Boulet (1989, 1990) sur la viticulture a longuement souligné qu'un secteur économique donné est d'abord construit historiquement et socialement avant d'exister dans les comptes nationaux. Pour la même raison, le secteur agricole constitue un niveau privilégié d'approche de la régulation, compte tenu d'une cohérence économique et institutionnelle construite progressivement, surtout depuis la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, sur trois plans différents :

- les caractéristiques de l'organisation technique, économique et sociale de la production sont communes à la plupart des unités du secteur agricole : le travail met toujours en œuvre la terre, les ressources naturelles et la matière vivante; les formes de production reposent principalement sur le travail indépendant d'origine familiale et ont fréquemment pour objectif la constitution d'un patrimoine pour les générations suivantes : les procédures de formation initiale, les savoir-faire et les compétences techniques requises ont partout des caractéristiques communes.

- le secteur constitue ensuite un espace privilégié de concurrence entre producteurs. Sous des contraintes pédo-climatiques données, on observe fréquemment des changements de production traduisant une mobilité intra-agricole méconnue car masquée par l'immobilité des producteurs. De ce fait, le secteur est le seul niveau d'observation économique stable dans la longue période.

- enfin, bon nombre de dispositifs institutionnels ont été construits historiquement au niveau sectoriel : constitution, après 1884, du syndicalisme et de la profession agricoles (crédit, mutualité et coopération); création d'un ministère spécifique par Gambetta (1881) et des Chambres d'agriculture (1924); unification progressive des marchés agricoles (transports, commerce extérieur) puis organisation des soutiens publics par produits avec une cogestion Etat-profession; subventions et bonifications d'intérêts en faveur des investissements en machinisme, bâtiments

et plantations; politique nationale de la propriété foncière et des structures agricoles (Code rural) ...

Ces éléments nous paraissent suffisants, en première approche, pour définir et justifier une problématique de la régulation sectorielle de l'agriculture.

#### 2. Interrogations sur la théorie du rapport salarial

Depuis une dizaine d'années, un nombre significatif de recherches en termes de régulation sectorielle se sont développées sur la base de comparaisons à caractère empirique entre secteurs et pays (pour une revue, cf. R. Boyer, 1990). Elles donnent toutes au rapport salarial une place centrale et un rôle privilégié d'articulation entre les spécificités des secteurs et le mode de régulation global. Elles ont construit peu à peu une taxinomie du rapport salarial qui a eu le mérite d'enrichir l'analyse et de mieux "coller" au réel; mais elles ont contribué aussi à brouiller la définition unifiée de départ, à tel point que l'on peut s'interroger sur ce qu'il y a de commun et de général à toutes les situations concrètes de travail décrites et sur la manière dont se réalise leur intégration au mode de régulation global. Bref, face à ce risque d'éclatement conceptuel, le besoin se fait sentir maintenant de construire une véritable théorie générale du rapport salarial en tant que *rapport social de travail*, qui puisse se dégager du moule fordiste qui l'a engendré, faire l'objet d'une périodisation, gagner en universalité et en valeur prédictive.

L'agriculture peut contribuer à cette construction théorique, malgré - ou peut-être grâce à - la forte spécificité que lui confère le recours massif au travail indépendant d'origine familiale. La piste que nous avons explorée (dans G. Allaire et R. Boyer, eds, 1993) recouvre à la fois une approche technique en termes d'organisation et de procès de travail et une approche sociale plus globale étendue aux conditions économiques de production et d'échange. Le mode de régulation de l'agriculture résulte de la combinaison de ces deux versants inséparables de la réalité, le sectoriel et le global, les institutions étant nécessaires à ces deux niveaux pour assurer leur articulation.

Nous appelons *rapport social de travail* (ou, plus simplement, *rapport de travail*) le concept-clé par lequel nous appréhendons cette double dimension technique et sociale de la production agricole; il désigne les formes spécifiques que présentent le rapport capital-travail et les institutions qui le régulent dans un secteur où domine le travail indépendant.

Nous qualifions de *productiviste* le rapport social de travail qui s'est développé dans ce secteur de 1945 à 1975, ce terme évoquant en particulier le caractère exclusif de la recherche de productivité qui a caractérisé la croissance de l'agriculture intensive.

La lettre de la régulation bénéficie pour son lancement d'une aide du Ministère de la Recherche et de la Technologie, avant qu'elle soit distribuée par abonnement. La lettre de la régulation diffuse toute information concernant les publications, séminaires, colloques ou autres activités de recherche en relation avec l'approche de la théorie de la régulation. Ces informations peuvent être adressées à Robert Boyer ou à Yves Saillard qui assure le secrétariat de rédaction de la lettre de la régulation, au CEPREMAP, 140 rue du Chevaleret 75013 Paris Tel: 33-1 40 77 84 24 - Fax: 33-1 44 24 38 57. Ces informations peuvent aussi être envoyées par le réseau BITNET, code URHE006 à FRORS31.

La réalisation matérielle de cette lettre bénéficie du concours du CEPREMAP qui ne saurait être tenu pour responsable de son contenu.

### 3. Le rapport social de travail productiviste

A grands traits, les résultats de nos recherches antérieures sur la crise et le travail agricole et d'autres matériaux accumulés pour la période analysée permettent de dégager une tendance forte à l'hétéronomie du rapport de travail de l'agriculture productiviste dans l'articulation entre régulation sectorielle et régulation globale, même si coexistent simultanément des éléments substantiels d'autonomie.

- *Le procès de travail productiviste* est marqué par trois évolutions majeures : en premier lieu la spécialisation et la simplification du travail dues à la standardisation de l'objet de travail et des moyens de production, à l'augmentation des échelles de production et à la spécialisation des exploitations ; en second lieu une durée et une intensité du travail plus grandes lorsque le coefficient de capital s'élève ; en troisième lieu la définition de normes techniques et économiques standardisées de production et de qualité des produits.

- *La formation du revenu agricole* a été co-gérée par l'Etat et la profession : le revenu agricole *direct*, retiré principalement de l'activité de production, est entièrement défini par le système national puis communautaire - d'organisation des marchés et de soutien des prix, tandis que s'accroît, sous différentes formes, le revenu agricole *indirect* soumis à des procédures de régulation administrées.

- *Les deux utilisations du revenu agricole*, l'accumulation et la consommation des ménages ont fortement marqué cette période : la première avec un taux d'investissement élevé qui a permis une industrialisation rapide, la forte progression de la seconde ayant en partie intégré les agriculteurs aux normes fordistes de consommation. Des spécificités remarquables subsistent néanmoins avec une logique patrimoniale de la production et de l'investissement et une auto-consommation qui restent significatives.

### 4. Position économique et statut juridique de l'agriculteur

Les éléments d'hétéronomie que font apparaître le procès de travail, la formation et l'utilisation du revenu agricole se manifestent dans la sphère proprement économique du rapport capital-travail, montrant ainsi que le travail indépendant, quelque soit la protection juridique dont il bénéficie, n'est pas nécessairement à l'abri de toute dépendance économique. Sur certains points au contraire (horaires, durée du travail, temps libre, congés, endettement ...), la dépendance de l'agriculteur par rapport à son travail et à son exploitation est plus grande que celle des salariés.

Les éléments d'autonomie qui coexistent dans le travail agricole (gestion et organisation du travail, flexibilité du travail familial, finalité patrimoniale de la production et de l'investissement) sont liés à la maîtrise et au contrôle que les travailleurs indépendants conservent sur leurs moyens de production, en particulier la terre et le patrimoine familial qui y est attaché, c'est-à-dire à des biens dont le fondement ultime est la propriété des agriculteurs.

Il découle de cette dualité, une caractéristique particulière du rapport social de travail agricole due à la contradiction entre :

- un rapport économique capital-travail, qui est source d'hétéronomie, y compris sur le plan juridique,

- un statut juridique de producteur indépendant qui est source d'autonomie, y compris sur le plan économique.

Cette contradiction se traduit par une tension, par une lutte constante entre ces deux pôles qui constituent pourtant l'unité du même rapport social de travail, selon la belle image de l'arc qu'A. Lipietz (1990) emprunte à Héraclite.

Au cours de la période étudiée, celle du fordisme, le rapport de travail productiviste serait marqué par une contradiction particulièrement forte entre ces deux pôles, dans une phase intense d'intégration de l'agriculture au système économique et d'articulation de la régulation sectorielle au mode de régulation global.

L'intensité de cette contradiction serait limitée à cette période. Elle expliquerait l'éclosion au début des années 70 de revendications nouvelles en termes de travail (rémunération au prix de revient,

statut paysan, conflits durs d'intégration et faillites, émergence d'une gauche syndicale avec la grève du lait de 1972 ...) qui ont pris le devant, par moment, sur les revendications du syndicalisme classique.

Ce premier résultat nous met sur la voie d'une périodisation possible du rapport social de travail dans l'histoire à partir du degré de contradiction constaté entre l'autonomie structurelle de l'agriculteur dont le fondement est la propriété et l'hétéronomie plus ou moins variable dans le temps qu'engendre sa position économique.

### 5. Leçons de l'histoire et perspectives pour le rapport social de travail.

Une approche historique longue de la croissance agricole fait ressortir le caractère exceptionnel de la période 1945-1975, au regard des autres périodes.

On remarque en particulier que la période 1860-1945 aura été celle de la construction progressive du secteur agricole, avec la mise en cohérence que cela implique entre ses multiples composantes, et qu'en définitive, il aura fallu un siècle de gestation pour produire l'agriculture productiviste. Autrement dit, il a déjà existé des agricultures sans secteur agricole et il en existera peut-être encore. Cela évoque l'image insolite d'espaces ruraux qui ne se recouvrent pas avec l'agriculture, image qui ne renvoie pas seulement à l'industrie rurale du début du 19<sup>e</sup> siècle mais qui fait aussi écho aujourd'hui à l'écart croissant entre une population rurale stable et une population agricole en régression et donc à la fin de l'hégémonie de l'agriculture sur le territoire (C. Laurent, 1993).

En outre, avec l'aggravation de la crise dans les années 1980, l'agriculture productiviste a éclaté en modèles différents avec pour conséquence la différenciation régionale des espaces (JM. Touzard, 1993). Si l'on ajoute à cela la crise du modèle de l'agriculture professionnelle reposant sur une identité sectorielle forte (G. Allaire, 1993) et les obligations supplémentaires des producteurs dues aux contraintes environnementales, on réunit de proche en proche les éléments d'une problématique très nouvelle de l'évolution actuelle de l'agriculture (M. Sébillotte, 1993).

Dans ce contexte évolutif, le rapport productiviste se trouve déstabilisé à partir du point le plus fragile du système : la formation d'excédents importants et socialement coûteux. Désormais les objectifs de production sont le contingentement, la diversité, la flexibilité, la qualité et le respect de l'environnement, bref le passage d'une logique du maximum par hectare à une logique de l'optimum par exploitation ou par travailleur.

Ainsi se forge un nouveau rapport social de travail caractérisé par la réapparition progressive dans la combinaison productive (capital-travail) du rôle oublié des "éco-systèmes productifs" et des ressources naturelles. Les agriculteurs, voire les "exploitants ruraux" (P. Muller), doivent remplir de nouvelles fonctions (services, patrimoine, qualité ...), occuper différemment les espaces en intégrant les contraintes environnementales. *La logique de la production quelque soit l'espace doit faire la place à une logique de l'espace avec une production de biens ou de services.*

Ceci accroît l'autonomie du travail : nouvelles qualifications, activités diversifiées, capacité d'innovation et de choix techniques, gestion publique ou commerciale. Ceci différencie les structures de production : de l'entrepreneur de PME au prestataire de services subventionné. Ceci favorise l'éclatement des rapports de travail, diminue la cohérence de l'agriculture et de la régulation sectorielle au profit de nouveaux lieux de régulation, espaces, territoires, ressources.

Ces perspectives débouchent sur des questions stimulantes pour l'évolution des problématiques régulationnistes. L'équipe "Régulation et Agriculture" (R & A) du laboratoire INRA de Grenoble, à travers son programme de recherche actuel sur l'environnement et l'espace (cf. encadré) entend y apporter sa modeste contribution.

### Références

G. Allaire et R. Boyer (eds), *Régulation et conventions dans l'agriculture et l'agro-alimentaire*, INRA-Economica, Paris, 1993

(à paraître), en particulier les chapitres XI (A. Lacroix et A. Mollard), XII (JM. Touzard) XIII (C. Laurent) et XIV (G. Allaire) de la 3<sup>e</sup> Partie.

P. Bartoli, D. Boulet, 1989, *Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire. L'exemple viticole*, thèse d'Etat, Université de Montpellier I, INRA/ESR, Montpellier et Paris, 3 vol., 910 p. plus annexes. Voir aussi leur article dans les Cahiers d'Economie et de sociologie Rurales, n°17 pp. 7-38.

R. Boyer, 1990, Les problématiques de la régulation face aux spécificités sectorielles. Les perspectives ouvertes par la thèse de

Pierre Bartoli et Daniel Boulet, *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, n° 17, pp. 39-76.

A. Lipietz, 1990, La trame, la chaîne et la régulation : un outil pour les sciences sociales, *Economies et Sociétés*, R n° 5, décembre, pp. 137-174.

M. Sébillotte, 1993, *Avenir de l'agriculture et futur de l'INRA*, Rapport à Mr le Président de l'INRA, INRA ed., Janvier, 136 p.



**L'EQUIPE DE RECHERCHE REGULATION ET AGRICULTURE (R & A)  
LABORATOIRE INRA ESR, GRENOBLE**

"Régulation et Agriculture" (R & A) est une équipe de recherche en économie créée en 1991 au sein du laboratoire INRA de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble.

**Programme de recherche** Le programme de recherche de cette équipe repose sur l'hypothèse d'une articulation forte entre la crise du fordisme et celle du productivisme qui s'est développée en agriculture de 1945 à 1975. Cette crise a contribué à remettre en cause des composantes majeures de la régulation sectorielle : la politique agricole commune assurant une garantie de prix et de débouché pour les principaux produits agricoles et l'ensemble des dispositifs institutionnels qui l'ont accompagnée (co-gestion Etat-profession).

La question centrale est de savoir si cette évolution peut favoriser l'émergence de nouveaux modes de régulation en agriculture qui prennent mieux en compte les problèmes d'environnement et de gestion des espaces ou des territoires. Cette question est posée à partir de deux terrains de recherche principaux : la pollution diffuse de l'eau par l'agriculture et l'émergence d'une économie de l'eau : la gestion des espaces productifs et naturels sous contrainte environnementale.

**Enseignement** Outre les chercheurs permanents, l'équipe comprend des doctorants et élèves ingénieurs, dont les travaux sont intégrés dans le programme de recherche. Ce flux de jeunes chercheurs résulte d'une forte insertion dans l'enseignement universitaire (Ecole doctorale d'économie appliquée, Ecole de génie de l'environnement, ESIGEC), sur les domaines de compétence de l'équipe (économie de l'environnement, techniques statistiques et économétrie).

**Contacts** : François Bel, Anne Lacroix et Amédée Mollard, INRA/R & A, Université Pierre Mendès France, BP 47, 38040 GRENOBLE CEDEX 09/Tel (16) 76 82 56 85/ 76 82 54 47/ 76 82 54 37, Fax (16) 76 82 54 55

**Théorie de la Régulation**

• **Maurice Netter**, *Théories de la dépression chronique et théories de la régulation du capitalisme*, Colloque de l'ACGEPE et du CRPEE sur "Les mouvements de longue durée dans la pensée économique", Document CRET, Montpellier, 10-11 sept. 1992.

• **Maurice Netter**, *Circuit du capital, circulation physique et production de masse*, 6<sup>ème</sup> Conférence Mondiale sur la Recherche sur les Transports, Document CRET, Lyon, 29 juin-3 juillet 1992.

CRET Centre de Recherche d'Economie des Transports  
Fac. des sciences économiques, Univ. d'Aix-Marseille II  
Avenue Gaston Berger, 13625 Aix-en-Provence Cedex  
☎ 42 26 57 23, FAX: 42 26 17 32

• **Glen Norcliffe**, *The Regulation of Gerland: from Mass Production to Flexible Production in Tony Garnier's 'Cité Industrielle'*, *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol.17, n°2, 1993.

• **Toshio Yamada**, *La théorie de la régulation: renaissance de l'économie*, Kodansha, Tokyo, 1993.

**Analyse des institutions**

• **Laure Bazzoli**, *La création négociée et pragmatique des règles. Apport de l'analyse institutionnaliste de J.R. Commons et enjeux d'une action collective régulatrice du rapport salarial*, Document de travail ECT, n°93.01.

**Structures sociales de l'accumulation**

• **Michael Reich**, *How Social Structures of Accumulation Decline and are Built*, Department of Economics, University of California, Berkeley, forthcoming in D. Kotz, T. McDonough and M. Reich, eds., *Social Structures of Accumulation. The Political Economy of Growth and Crisis*, Cambridge University Press.

**Analyse macroéconomique**

• **Bruno Amable**, *Apprentissage et macro-dynamique kaldorienne*, *Economies et Sociétés*, Série Dynamique technologique et organisation, W., n°1, 5/1993.

• **Pierre Villa**, *Une analyse macroéconomique de l'économie française au XX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat es sciences économiques, Université de Paris X-Nanterre, Faculté de sciences économiques et de gestion, 1990-1991.

• **Pierre Villa**, *Productivité et accumulation du capital en France depuis 1896*, INSEE, série des Documents de travail du CREST (Centre de Recherche en Economie et Statistique) et du Département de la Recherche, n°9223, décembre 1992.

**Rapport salarial**

• (Sous la direction de) **Diane-Gabrielle Tremblay**, (avec la collaboration de) **Daniel Villeneuve**, *Travail et société. Une introduction à la sociologie du travail*, Editions Agence D'Arc, 1992 (Editions Agence D'Arc-955, rue Bergar, Laval (Qc)-H7L 4Z7 TEL: (514) 334-8466, FAX: (514) 334-8387 ou 1-800-267-4387)

• **Malcom Mansfield**, *La construction de la catégorie du chômage de longue durée par les institutions en Grande-Bretagne*, Document de travail de l'IEPE, n°9203.

• **Maria do Pilar Gonzalez**, *Family organization and labour market regulation: the contributions of a long period study about the Portuguese case*, prepared for The 15th annual Conference of the International Working Party of Labour Market Segmentation, Barcelona, July 1993.

**Changement technique et institutions**

• **Robert Boyer, Jean-Pierre Durand**, *L'après-fordisme*, Syros, Paris, 1993.

• **Khaled Bouabdallah, Marie-Claire Villeval**, *Organisational Change and Institutional learning*, *International Working Party on Labour Market Segmentation*, Bellatara-Barcelona, July 1993, Document de travail ECT.

• **Jacques Perrin, Marie-Claire Villeval, Yveline Lecler**, *Co-operation learning for simultaneous engineering*, *International Conference on Engineering Design ICED '93*, The Hague, August 17-19, 1993.

• **Marie Claire Villeval**, *Towards learning organisations?*, *International Conference on "Production regimes in an integrating Europe"*, Berlin, July 23rd to 25th, 1993, Document de travail ECT.

ECT Economie des Changements Technologiques,  
Université Lumière Lyon 2, CNRS URA n°945  
Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme  
14, avenue Berthelot, 69363 Lyon Cedex 07  
☎ 72 72 64 02, FAX: 72 72 64 72

**Emploi**

- Jérôme Gautié, *Les politiques de l'emploi. Les marges étroites de la lutte contre le chômage*, Dyninfo Economie Vuibert, 1993.
- Jean-Paul Gehin, Philippe Méhaut, *Apprentissage ou formation continue? Stratégies éducatives des entreprises en Allemagne et en France*, Collection pour l'emploi, L'Harmattan, 1993.
- Un programme de recherche sur les formes d'emploi et de chômage, portant en particulier sur l'emploi temporaire et le chômage, vient de s'achever. Ce programme a donné lieu à la rédaction de deux rapports distincts :
  - *Les recours des entreprises au chômage partiel*, Cahier du SET-METIS, mai 1993, 162 p. ronéo + annexes (Mathieu Béraud, Gilbert Lefevre, Nadir Sidhoum; collaboration de Christophe Ramaux; direction de François Michon).
  - *Les logiques de recours aux Contrats à durée déterminée et à l'intérim*, Cahier du SET-METIS, mai 1993, 222 p. ronéo + annexes (Christophe Ramaux; collaboration de Mathieu Béraud, Gilbert Lefevre, Nadir Sidhoum; direction de François Michon).

SET-METIS Mutations Séminaire d'Economie et du Travail Stratégies, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, CNRS URA n°919  
Centre Pierre Mendès France  
90, rue de Tolbiac 75013 Paris  
☎ (1) 40 77 18 81 et 45 86 26 06, FAX: (1) 45 84 78 89

**Monnaie**

- Michel Aglietta, Philippe Moutot, *Le risque de système et sa prévention*, Cahiers économiques et monétaires, n°41, 1993.
- Michel Aglietta, Philippe Moutot, *L'évolution des structures financières des grands pays et la prévention du risque de système dans l'union économique et monétaire*, Cahiers économiques et monétaires, n°41, 1993.
- Robert Guttman, *How Credit-Money Shapes the Economy: The United States in a Global System*, M.E. Sharpe, December 1993.
- Maurice Netter, *Monnaie, production, crise et régulation chez Veblen*, Communication au Colloque de l'Association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique "L'institutionnalisme en question", Document CRET, Marseille 19 et 20 septembre 1991.
- Dorothee Rivaud-Danset, *Les contrats de crédit: de la main invisible à la poignée de main visible*, Document de travail de l'IEPE, n°9301.

**Etat**

- Bruno Jobert, Bruno Thérêt, *France: la consécration républicaine du néolibéralisme. L'ultime étape d'une reconquête?* (version provisoire, juin 1993), à paraître dans "Néolibéralisme et politiques publiques en Europe (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie et Communauté Européenne)", sous la direction de Bruno Jobert, Paris: L'Harmattan, 1993.
- Bruno Thérêt, *Le néo-libéralisme comme rhétorique économique et mode d'action politique. D'un clivage gauche droite à une fracture entre la finance et le social: le cas français*, Seminario Tematico "Reformas dos programas sociais: esgotou-se o agenda neo-liberal?", XVII Encontro anual da Anpocs, Caxambu, M.G., Brasil, 22-25 de outubro de 1993.

**Europe**

- Isabelle Cassiers, *Du "miracle belge" à la croissance lente: l'impact du plan Marshall et de l'Union Européenne des Paiements*, Bulletin de l'IREP, n°166, mai 1993.

**Europe de l'Est**

- Bernard Chavance, *La théorie de l'économie socialiste dans les pays de l'Est entre 1917 et 1989*, Document de travail CEMI, juillet 1993.
- Hélène Pitiot, Laurence Scialom, *Système bancaire et dérapage monétaire*, Economie Internationale, n°54, 2<sup>e</sup> trimestre 1993.
- Hélène Pitiot, Laurence Scialom, *Quelle intermédiation financière pour la Russie?*, Xèmes Journées Internationales d'Economie Monétaire et Bancaire, 10-11 juin 1993.
- Jacques Sapir, *L'économie soviétique: de la crise à la désintégration 1985-1992*, Historiens-Géographes, n°340, 1993.

**COMPTE-RENDU D'OUVRAGE****THE ECONOMICS OF THE PROFIT RATE**

de G. Duménil et D. Lévy

présentation de Michel Juillard.

L'ouvrage a pour thème central l'étude de la stabilité d'une économie capitaliste où les entreprises ont un comportement déjà décrit par les classiques (Smith, Ricardo et Marx): les capitalistes orientent leurs investissements vers les activités les plus rémunératrices, les entreprises réagissent au déséquilibre entre offre et demande en ajustant leurs stocks, le degré d'utilisation des capacités productives et le prix de leurs produits. Contrairement au modèle walrasien les transactions ont lieu en situation de déséquilibre et les paramètres clés des modèles de Duménil et Lévy sont les coefficients de réaction aux déséquilibres tels qu'ils sont perçus par les agents.

Une des forces de l'ouvrage réside dans le fait que les auteurs utilisent un cadre unifié pour étudier la stabilité du système à différents horizons temporels, au niveau micro comme au niveau macro-économique. A court terme, l'exercice prend la forme d'un modèle de "déséquilibre général", lorsqu'on envisage plusieurs branches et/ou plusieurs entreprises. A long terme, il permet de discuter les transferts de capitaux d'une branche à l'autre et l'égalisation tendancielle du taux de profit entre ces branches. Au niveau macro, la démarche débouche sur un modèle de fluctuations et sur un modèle de croissance étudiant l'interaction entre progrès technique et distribution du revenu.

Dans tous ces cas de figure, les auteurs mettent l'accent sur les propriétés dynamiques des différents modèles. La stabilité ne s'obtient que pour certaines valeurs des paramètres de réaction des agents. De manière assez intuitive, ces réactions ne doivent être ni trop fortes, ni trop faibles, de manière à être efficaces sans exagérer l'amplitude des déséquilibres.

L'étude des différents modèles conduit Duménil et Lévy à introduire la notion de stabilité en "proportion" et stabilité en "dimension". La première notion renvoie au rapport entre les variables, tels les prix relatifs ou la production relative des différentes branches, tandis que la seconde évoque plutôt les variables agrégées qui décrivent les performances macro-économiques d'une économie. Une des thèses centrales de l'ouvrage est que la stabilité en proportion s'obtient facilement, à l'aide d'hypothèses faibles quant à la rationalité des agents, alors que c'est la stabilité en dimension qui est plus problématique, comme en témoigne la succession des périodes de récession et de surchauffe dans l'histoire du capitalisme. Il apparaîtrait même que plus la gestion des firmes est efficace et assure une prompte adaptation de l'offre à la demande, plus la stabilité macro-économique devient fragile. Enfin, plus la rentabilité du capital est faible, plus il y a pression sur l'efficacité de la gestion. La baisse de la rentabilité entraînerait donc une tendance accrue à l'instabilité.

Ces instruments d'analyse permettent aux auteurs une relecture originale de l'histoire économique américaine dans laquelle la productivité du capital et les transformations des modes de gestion, privée et publique, jouent un rôle majeur pour l'évolution de la rentabilité du capital.

Les propositions théoriques sont systématiquement confrontées à l'analyse empirique à l'aide de données sur l'économie américaine. Les vérifications statistiques, si elles convaincront le lecteur à des degrés divers, ont l'intérêt d'apporter des éléments concrets qui facilitent grandement la compréhension intuitive du matériel présenté.

Gerard Duménil, Dominique Lévy (1993), *The economics of the profit rate. Competition, crises and historical tendencies in capitalism*, Aldershot, UK, Edward Elgar, 390 pages £ 49,95.

Le livre peut être commandé auprès de Ashgate Distribution, Unit 3, Lower Farnham Road, Aldershot, Hants GU12 4JY, Royaume Uni.

Fax (44 252) 317446.

# La lettre de la régulation

Controverses

CONVENTIONS, REGULATION, INSTITUTIONS, POUR UNE CONFRONTATION ELARGIE

Marie-Claire VILLEVAL, Laure BAZZOLI  
ECT, Université Lumière Lyon 2, URA CNRS 945

Commençons par une image: Les nouvelles formes d'organisation se voulant en rupture avec le taylorisme promeuvent l'apprentissage à la coopération entre porteurs de logiques, savoirs et langages différents. Mais cet apprentissage, pour être efficace, ne signifie en aucun cas un effacement des divisions fondamentales. En revanche, la rupture avec l'organisation taylorienne appelle un déplacement de l'asymétrie des rapports sociaux. Ce raisonnement est transposable à la confrontation présente. La reconstruction d'une pensée hétérodoxe ne peut faire l'économie d'une confrontation entre théorie de la régulation (TR) et économie des conventions (EC). Cette confrontation/coopération est porteuse d'un développement de notre intelligence des transformations économiques et sociales, à travers un apprentissage dont il convient de préciser les conditions (1). Pour autant, des incompatibilités majeures entre ces deux programmes de recherche ne doivent pas être sous-estimées (2). Enfin, un approfondissement hétérodoxe de la genèse et non seulement de la fonction des institutions invite à un élargissement des confrontations entre TR et EC en intégrant de façon critique les apports de l'Ecole Institutionnaliste américaine (3).

## 1. Pour un apprentissage à la coopération...

- C'est par l'analyse des institutions que le dialogue entre TR et EC peut s'enrichir car elles occupent une place centrale au sein de chacune. Des innovations productives endogènes émergent dans certains espaces mais ne forgeront un nouveau modèle dominant nationalement que sur la base d'une nouvelle dynamique économique et institutionnelle. Il est donc intéressant de confronter EC et TR pour comprendre les retournements et le jeu dynamique des institutions formelles organisées et des institutions informelles (les systèmes de valeurs, les représentations collectives, les normes,...). Alors que EC met plutôt l'accent sur l'analyse des institutions informelles, celles-ci sont relativement peu éclairées par TR, même si leur action est reconnue (Boyer, 1987). Or, les institutions ne sont ni de pures conventions, ni de seules organisations-structures; c'est par l'interaction de ces deux catégories que l'on comprend l'évolution de l'organisation sociale. La coopération entre TR et EC suppose une phase préalable de remise à plat de ces deux catégories d'institutions et de leur mode d'action.

- La coopération entre EC et TR passe aussi par une réflexion sur les liens entre institutions, performance économique et justice sociale. Toutes deux s'opposent aux visions néo-classiques ramenant l'institutionnel à des phénomènes perturbatoires ou ad hoc ou le réduisant à des relations de nature contractuelle. La mise en avant de la dimension cognitive des relations sociales par EC et l'idée de dispositifs cognitifs collectifs peuvent constituer des points d'appui à ce dialogue. On n'avancera pas en se contentant de retourner la question 2 d'O. Favereau (O.F.) (de "comment concevoir le changement social dans le cadre d'une méthodologie holiste ?" à "comment concevoir le changement social dans le cadre d'une méthodologie individualiste?"; en revanche, EC et TR peuvent être interrogées sur les liens, d'une part, entre coordination et changement social et, d'autre part, entre conflit et reproduction.

## 2. ...qui ne masque pas des divergences majeures

- La remarque d'O.F. quant à la torsion des paradigmes épistémologiques par chacun des deux programmes de recherche est tout à fait judicieuse. N'est-elle d'ailleurs pas convergente avec le principe avancé par R. Boyer lui-même d'un "hol-individualisme" ? Néanmoins, il s'agit plus d'un mouvement simultané que d'une convergence à proprement parler car y a-t-il véritablement proximité entre le hol-individualisme et l'individualisme institutionnaliste de Popper-Agassi conciliable avec EC (cf Defalvard, 1992)? Contrairement à O.F., nous ne pensons pas que TR doive rechercher des "fondements" microéconomiques. En revanche, elle nécessite des modalités théoriques et méthodologiques de passage de l'entreprise au sectoriel et au macroéconomique, d'analyse des interactions entre micro, méso et macro, afin d'explicitier le changement social et la façon dont une "trouaille" localisée peut générer une forme institutionnelle dominante socialement. Mais il est peu probable que ce soit dans le recours à EC que TR puisse trouver ces voies de passage, EC n'étant pas une pensée de la structuration du social (que serait la macro-économie d'EC ?).

- Si TR et EC partagent le rejet de l'économie standard quant au statut ad-hoc des institutions, elles peuvent espérer déboucher sur un accord partiel quant à certaines fonctions des institutions (mode d'homogénéisation, de réduction de l'incertitude, de mise en cohérence). Pourtant, des divergences irréductibles demeurent quant à la compréhension de la genèse des institutions.

Si Boyer et Orléan (1991) mettent l'émergence des acteurs collectifs au coeur de cette genèse, s'agit-il de la même conception de l'acteur collectif ? EC ne néglige pas le conflit mais ce dernier semble se dissoudre dans la convention; il tend à disparaître derrière la coopération. La notion d'apprentissage organisationnel doit être liée au conflit et pas seulement au compromis. Comme le note H. Lhotel à propos de la confrontation avec l'analyse bourdieusienne, "la théorie de la production de la reproduction s'inverse en théorie de l'institution de la cohérence, de la non-contradiction et de la compatibilité des relations sociales" (1990, p. 14). En revanche, TR (dont pourtant l'inspiration principale n'est pas le marxisme mais le keynésianisme critique) admet l'asymétrie des rapports sociaux, le conflit étant lié à la valeur et pas seulement aux prix, et les formes institutionnelles recouvrant la codification de rapports sociaux contradictoires et non seulement conflictuels. L'image utilisée par F. Michon est également éclairante : "quand Robinson rencontre Vendredi, il ne troque pas ce qu'il possède contre ce qui lui manque. Il ne cherche aucun accord qui ne passe un compromis. Il prend ses armes, dépouille Vendredi, lui impose même de travailler pour lui. Au lieu de partir d'un modèle d'équivalence et d'accord marchand, pour y greffer quelque chose d'autre, du pouvoir par exemple, pourquoi ne pas partir du pouvoir et de l'affrontement pour mieux comprendre comment s'articulent dans une même relation conflit et coopération ?" (1990, p. 28).

- Le temps n'a pas le même sens dans TR et EC. Sauf exception (R. Salais), EC n'intègre pas le temps historique alors que TR a vocation à identifier une dynamique de moyen et de long termes du capitalisme. Penser l'imbrication dialectique de l'économique et de l'institutionnel, plus largement l'économique dans le social, requiert une approche évolutionniste, et non seulement une statique (celle-ci peut éventuellement restituer le changement mais la dynamique est seule capable de révéler les principes du changement -cf Jacot 1993).

### 3. Pour de "nouveaux" invités à la table des débats

On s'accordera sur la nécessité de relancer le débat sur l'origine des institutions et les fondements du basculement historique des formes institutionnelles. Pour cela, il serait intéressant de remobiliser la pensée des institutionnalistes fondateurs comme Veblen ou Commons, lesquels s'opposaient aux postulats néo-classiques dans une perspective évolutionniste. Ceci ne constitue pas une fuite vers le passé face à la crise des explications actuelles si l'on évite une démarche exégétique, i.e. si l'on utilise ces apports pour questionner les approches actuelles et refonder le concept d'institution. Pourquoi relire Commons ?

- Dans une perspective holiste et évolutionniste, l'institution est le résultat de l'action collective qui permet la libération, le contrôle et l'expansion de l'action individuelle. Elle est, avec la catégorie de transaction, la notion fondamentale pour comprendre la dynamique du capitalisme, selon un principe de sélection artificielle des institutions.

- Le "part-whole relationships" est un principe analytique qui permet de penser le jeu du micro et du méso replacés dans un tout social, de l'individuel et du collectif, du conflit et de la coopération. C'est le conflit, dans une conception de rapports sociaux asymétriques (ne se dissolvant pas dans l'institution), qui explique la dynamique des institutions et de l'économie.

- La dynamique du capitalisme renvoie à celle des institutions formelles organisées et des institutions informelles inintentionnelles, les premières jouant un rôle plus structurant.

- La façon institutionnaliste d'aborder les questions de justice sociale (la nécessité d'une corrélation entre économie, droit et éthique) est mobilisable pour repenser le lien entre l'asymétrie et la logique de légitimation/dénonciation. Il y a une recherche de dépassement des valeurs économiques par une problématique en termes de valeurs sociales, centrées sur le mode de résolution des conflits et la transformation des règles de l'action collective.

### Bibliographie

**Bazzoli, L., Kirat, T., Villeval, M.C., 1992**

*Rules, contract and institution in the wage labour relationship : a return to institutionalism ?* 4th annual conference of the European Association of Labour Economists, Warwick, septembre.

**Boltanski, L., Thévenot, L., 1987**

*Les économies de la grandeur*. Cahier du CEE, PUF, n° 31.

**Boyer, R., 1987**

*La théorie de la régulation, une analyse critique*. Paris, Agalma La Découverte.

**Boyer, R., Orléan, A., 1991**

*Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire : d'Henry Ford au fordisme*. Revue Economique, vol. 42, n° 2.

**Commons, J.R., 1934**

*Institutional economics. Its place in political economy*. Transaction Publishers.

**Defalvard, H., 1992**

*Critique de l'individualisme méthodologique revu par l'économie des conventions*. Revue Economique, vol. 43, n° 1, pp. 127-144.

**Favereau, O., 1986**

*La formalisation du rôle des conventions dans l'allocation des ressources*. in Salais, R., Thévenot, L., *Le travail : marchés, règles, conventions*. Paris, Ed. du CNRS, Economica.

**Hodgson, G., 1992**

*Thorstein Veblen and post-darwinian economics*. Cambridge Journal of Economics, n° 16.

**Jacot, J.H., ed**

*Formes anciennes, formes nouvelles d'organisation*. Lyon, PUL, à paraître.

**Lhotel, H., 1990**

*Éléments pour une critique de l'économie des conventions*. Cahier du GREE, n° 5.

**Méhaut, P., Villeval, M.C., 1989**

*La crise du rapport salarial et les niveaux de sa recomposition*. Cahier du GREE, n° 1.

**Michon, F., 1990**

*Les théories contemporaines du marché du travail : innovations et récurrences*. Cahier du SET.

**Revue Economique, 1989**

N° spécial sur l'Économie des Conventions, n° 2.

**Veblen, T., 1904**

*The theory of business enterprise*. Clifton, Augustus M. Kelley Publishers.